

# **Appel d'offres ouvert relatif à l'aménagement de l'entrée Est de Besançon Carrefour de Palente et des Marnières et notamment les travaux d'Ouvrages d'Art**

## **Autorisation de signature du marché**

### **Rapporteur : M. Jean-Louis FOUSSERET, Président**

Le programme de l'opération d'aménagement de l'entrée Est sur la RN 83 consiste en la re-qualification de la route nationale 83 en voie périurbaine à vocation de porte d'entrée de ville. L'aménagement se situe sur la section comprise entre le carrefour de Palente et le carrefour des Marnières. Il prend en compte le traitement des échanges au droit de Palente et des Marnières, la sécurisation de la traverse (section courante) et l'accessibilité pour les modes doux.

Par délibération du 14 mai 2004, le conseil communautaire a approuvé le projet présenté, a validé le phasage des travaux d'aménagement de l'Entrée Est et a autorisé le lancement des marchés d'études et de travaux.

Dès lors, le dossier de consultation des entreprises relatif aux travaux d'Ouvrages d'Art a été lancé.

Modalités de dévolution : Marché unique comportant une tranche ferme et une tranche conditionnelle. Dévolution du marché à une entreprise unique ou à un groupement solidaire d'entreprises.

#### Durée :

2 ans.

Le montant total estimé des travaux toutes tranches confondues est de 1 119 240 € HT la consultation a été réalisée selon la procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles 33, 40-III, 58, 59 et 60 du Code des marchés publics.

Le 22 mars 2004, un avis de pré-information a été envoyé au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE)

Le 11 août 2004, un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé, pour publication, au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE), au bulletin officiel des annonces de marchés publics (BOAMP) et au Moniteur des TP.

La date de réception des offres était fixée au mercredi 22 septembre 2004 à 12 heures.

La commission d'appel d'offres d'ouverture des plis s'est réunie le 28 septembre 2004 à 9h30.

Le choix des fournisseurs, après analyse, a eu lieu lors de la commission d'appel d'offres du 19 octobre 2004

## ► ANALYSE DES CANDIDATURES

Quatre plis ont été reçus dans les délais. Les quatre candidats ont présenté un dossier de candidature à jour des pièces fiscales et sociales.

Les sociétés admises pour l'ouverture de leur offre sont les suivantes:

- PERTUY Constructions
- LOCATELLI avec comme co-traitant la société Roger Martin
- SNCTP
- SFCE - CG

## ► ANALYSE DES OFFRES

Les critères de jugement des offres sont les suivants :

- l'analyse, la prise en compte d'une méthodologie de réalisation visant à réduire la gêne aux usagers et la durée de chacune des phases de travaux ainsi que le planning et les délais proposés qui en découlent
- la valeur technique jugée sur la base des éléments demandés dans le mémoire justificatif
- le prix des travaux

Ces critères portent sur l'ensemble des tranches.

### Choix de l'offre la mieux disante

Sur la base d'une analyse comparative détaillée des offres, la commission d'appel d'offres, lors de sa séance du 19 octobre 2004, a attribué le marché à l'entreprise SNCTP pour un montant de 914 747 € HT pour la tranche ferme et 209 182,50 € HT pour la tranche conditionnelle.

La solution de base est retenue selon les spécifications du Cahier des Clauses Techniques Particulières du dossier de consultation des entreprises.

**Après avoir pris connaissance de l'attribution du marché par la commission d'appel d'offres du 19 octobre 2004, à l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise M. le Président à signer le marché avec la société SNCTP pour un montant de 914 747 € HT soit 1 094 037,45 € TTC pour la tranche ferme et 209 182,50 € HT soit 250 182,27 € TTC pour la tranche conditionnelle.**

**Au regard de l'estimation du marché toutes tranches confondues, la différence est de 0,42 %.**

Pour extrait conforme,

Le Président